



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 22/03/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°4 BIS

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Vote des taux de fiscalité pour 2017

Pour l'exercice 2017, il est proposé de voter les taux de fiscalité comme ci-après, étant précisé que l'état 1259 sera transmis aux services de la Préfecture.

Taux de Taxe d'habitation :	13.28 %
Taux de foncier bâti :	21.77 %
Taux de fonction non bâti :	45.71 %

Il est précisé que ces taux sont identiques à ceux de 2016.
(Selon état 1259)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

VOTE les taux de fiscalité comme ci-après, étant précisé que l'état 1259 sera transmis aux services de la Préfecture.



.../...

Taux de Taxe d'habitation :	13.28 %
Taux de foncier bâti :	21.77 %
Taux de foncier non bâti :	45.71 %

Il est précisé que ces taux sont identiques à ceux de 2016.
(Selon état 1259)

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES